



Réunion - N°3 du 21/08/2026
Réunion restreinte

COURRIERS CLUBS

NOGENT F. C. – 514388 - Courrier du 22 juillet 2026

Objet : Demande relative à l'attribution de mutations supplémentaires

Après examen de la demande formulée par le club de Nogent FC, la Commission prend note de la volonté du club d'affecter les deux mutations supplémentaires accordées à son équipe U14 D2 Brassage (équipe 1 U14).

En conséquence, la Commission valide cette affectation et confirme que les deux mutés supplémentaires sont attribués à l'équipe U14 D2 Brassage de Nogent FC pour la saison en cours, conformément à la réglementation applicable.

La Commission prend acte de cette déclaration.

Et transmet à la Commission des Statuts et Règlements pour information.